

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le mardi 13 mai 2014 à 18 h 30, à la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, Maire, à laquelle sont présents :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral numéro 1	Caroline Gagnon
Conseiller, district électoral numéro 2	Pierre St-Jean
Conseiller, district électoral numéro 3	Marc-André Sévigny
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 5	Louis Bienvenu
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Sont aussi présentes : Mesdames Francine Tétreault, OMA, directrice générale et Nancy Forget, OMA, directrice générale adjointe et greffière.

Aucune personne n'assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2.1 Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 mai 2014 à 19 h 30

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4. ADMINISTRATION

4.1 Engagement de la Ville de Marieville en faveur de la Caisse Desjardins de Marieville-Rougemont pour Centre Sportif Rouville inc.

4.2 Entente de service avec Centre Sportif Rouville inc. destinée à faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité

4.3 Sollicitation financière – Tournoi de golf Fonds Rouville de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville

4.4 Autorisation de participer à une journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme

4.5. Trésorerie

5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

5.1. Adoption de règlement

5.2. Avis de motion

6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES

7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

7.1 Communication du Maire au public

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9.1 Levée de l'assemblée

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M14-05-169

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette
APPUYÉE PAR : Caroline Gagnon
IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil :

- Avec l'ajout du point suivant :
 - 6.1 *Fin à l'emploi du préposé aux loisirs temporaire au service des Loisirs et de la Culture*
- Avec le retrait des points suivants:
 - 4.4 *Autorisation de participer à une journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme*

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

2) **ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

2.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2014 À 19 H 30**

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a fait parvenir le 8 mai 2014, à chacun des membres du Conseil municipal, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2014 à 19 h 30;

M14-05-170

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean
APPUYÉE PAR : Louis Bienvenu
IL EST RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mai 2014 à 19 h 30 comme étant le juste reflet des délibérations du Conseil.

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

3) **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

4) **ADMINISTRATION**

4.1 **ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MARIEVILLE EN FAVEUR DE LA CAISSE DESJARDINS DE MARIEVILLE-ROUGEMONT POUR CENTRE SPORTIF ROUVILLE INC.**

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif *Centre Sportif Rouville inc.* désire obtenir un prêt à terme au montant de 1 700 000,00 \$, le tout conformément à l'offre de financement de la Caisse Desjardins de Marieville-Rougemont datée du 26 avril 2014;

CONSIDÉRANT que ce prêt vise à procéder aux travaux de modernisation du système mécanique de l'aréna Julien-Beauregard, à consolider certains prêts et à respecter certaines obligations afin que le Centre Sportif Rouville inc. puisse obtenir une subvention du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport pour le remplacement de son système de réfrigération fonctionnant au gaz R-22;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de Marieville-Rougemont, dans son offre de financement datée du 26 avril 2014, exige que la Ville de Marieville adopte une résolution à l'effet qu'elle s'engage en cas de défaut de Centre Sportif Rouville inc. à lui rembourser toute somme due en capital et intérêt relative au contrat de crédit découlant de l'offre de service;

CONSIDÉRANT que cet engagement de la Ville est pour un terme maximal de cinq (5) ans à compter de la signature du contrat de crédit découlant de l'offre de service datée du 26 avril 2014;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville est d'accord avec cette exigence moyennant certaines conditions;

M14-05-171

SUR PROPOSITION DE : Louis Bienvenu

APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean

IL EST RÉSOLU :

Que la Ville de Marieville, conformément à l'exigence de la Caisse Desjardins de Marieville-Rougemont dans son offre de financement datée du 26 avril 2014 présentée à Centre sportif Rouville inc., s'engage, en cas de défaut de Centre Sportif Rouville inc. à rembourser à la Caisse Desjardins de Marieville-Rougemont toute somme due en capital et intérêt relative au contrat de crédit découlant de ladite offre de service datée du 26 avril 2014.

Que cet engagement de la Ville soit pour un terme maximal de cinq (5) ans à compter de la signature du contrat de crédit découlant de l'offre de service datée du 26 avril 2014.

Que le présent engagement soit donné qu'en respect des conditions suivantes, savoir :

- Qu'il soit procédé au retrait de la clause « *Option multi-projet* » dans l'offre de service de la Caisse Desjardins de Marieville-Rougemont datée du 26 avril 2014, laquelle clause ne devant ni apparaître dans l'acte de garantie hypothécaire donné par Centre Sportif Rouville inc.;
- Que Centre Sportif Rouville inc procède à la modification de ses lettres patentes afin d'augmenter la valeur des biens immobiliers qu'elle peut posséder à 4 500 000 \$ et afin de modifier la dévolution de ses biens au cas de liquidation ou de distribution de ses biens afin que ceux-ci reviennent à la Ville de Marieville, le tout conformément à l'acte de cession et transport de bail signé le 12 mars 1976; et
- Que Centre Sportif Rouville inc procède à l'adoption de nouveaux règlements généraux dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Ces règlements généraux ne pourront être modifiés pendant le terme de cinq (5) à compter de la signature du contrat de crédit découlant de l'offre de service datée du 26 avril 2014 à moins d'obtenir l'approbation écrite de la Ville de Marieville par voie de résolution.

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

4.2 ENTENTE DE SERVICE AVEC CENTRE SPORTIF ROUVILLE INC. DESTINÉE À FACILITER L'ACCESSIBILITÉ DE L'INSTALLATION POUR LA COLLECTIVITÉ

CONSIDÉRANT que le Centre Sportif Rouville inc. est un organisme à but non lucratif et de charité incorporé depuis 1976;

CONSIDÉRANT que le Centre Sportif Rouville – Aréna Julien-Beaugard a déjà plus de trente ans et que des travaux de mise aux normes environnementales sont devenus nécessaires;

CONSIDÉRANT que le Centre Sportif Rouville inc. désire procéder au remplacement de son système de réfrigération fonctionnant au gaz R-22 et à cet effet, a produit une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport via son *Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – Arénas et centres de curling*;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du *Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - Arénas et centres de curling*, un organisme à but non lucratif qui désire obtenir une aide financière via ce programme doit signer, avec l'organisme municipal, une entente de service destinée à faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité;

M14-05-172

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean
APPUYÉE PAR : Louis Bienvenu
IL EST RÉSOLU :

D'autoriser la signature avec Centre Sportif Rouville inc. d'une entente de service destinée à faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité, le tout conformément au *Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - Arénas et centres de curling*, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la Ville de Marieville désigne le Maire ou en son absence le maire suppléant et la Directrice générale, ou en son absence la Directrice générale adjointe, à signer en son nom tous les documents nécessaires pour donner plein effets à la présente résolution.

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

4.3 SOLLICITATION FINANCIÈRE – TOURNOI DE GOLF FONDS ROUVILLE DE LA FONDATION SANTÉ HAUT-RICHELIEU-ROUVILLE

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'invitation conviant la Ville de Marieville au tournoi de golf annuel Fonds Rouville de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville qui aura lieu le mercredi 4 juin 2014 au Club de golf Le Domaine de Rouville à Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT l'article 91, 1^{er} alinéa, 2^e paragraphe de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) qui permet à la municipalité d'aider à la création et à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

M14-05-173

SUR PROPOSITION DE : Gilles Delorme

APPUYÉE PAR : Monic Paquette

IL EST RÉSOLU :

De verser un montant de 500 \$ à titre de commandite comme partenaire du Tournoi de golf Fonds Rouville de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville qui aura lieu le mercredi 4 juin 2014 au Club de golf Le Domaine de Rouville à Saint-Jean-Baptiste.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire 02-590-01-970 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE : POUR : 7
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

4.4 AUTORISATION DE PARTICIPER À UNE JOURNÉE DE FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

Ce sujet a été retiré au point 1.1

4.5) TRÉSORERIE

5) PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

5.1) ADOPTION DE RÈGLEMENT

5.2) AVIS DE MOTION

6) AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES

**6.1 FIN D'EMPLOI DU PRÉPOSÉ AUX LOISIRS
TEMPORAIRE AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA
CULTURE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville a embauché le 26 juillet 2011 monsieur Jacques Perreault, à titre de préposé aux loisirs temporaire au service des Loisirs et de la Culture;

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Perreault a posé des actes graves dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT que les actes posés par monsieur Jacques Perreault ont pour effet de briser complètement le lien de confiance nécessaire pour l'occupation de son emploi;

CONSIDÉRANT que l'intérêt de la Ville requiert de mettre fin à l'emploi de monsieur Jacques Perreault;

CONSIDÉRANT le rapport de la direction générale;

M14-05-174

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean

APPUYÉE PAR : Gilbert Lefort

IL EST RÉSOLU :

De mettre fin à l'emploi de Jacques Perreault, préposé aux loisirs temporaire au service des Loisirs et de la Culture à compter de ce jour.

VOTE : POUR : 6

CONTRE : 0

ABSENT : 0

ADOPTÉE

7) COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

7.1 COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

8) PÉRIODE DE QUESTIONS

9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Gilles Delorme
Maire

Mélanie Calgaro, OMA, notaire
Greffière adjointe
